

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 JUILLET 2022
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Le conseil municipal :

1. Crée, à l'unanimité, un poste à temps complet dans le cadre du dispositif « Volontariat Territorial en Administration » à compter du 1^{er} septembre 2022 pour une durée maximale de contrat de 18 mois.
2. Crée, à l'unanimité, 4 postes d'une durée d'un mois d'adjoint technique à temps complet pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2022 et 3 postes d'une durée d'un mois d'adjoint administratif à temps complets pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2022.
3. Crée, à l'unanimité 4 postes d'adjoint technique temporaire pour le service transport scolaire à temps non complet du 1^{er} septembre 2022 au 7 juillet 2023.
4. Valide, à la majorité des suffrages exprimés et 7 contre (Dino BARUCCI, Christine PIERRAT, Joseph MORELLO, Jean-Michel LAVANOUX, Fabienne REINBOLT, Lydia MUSATO, Jean-Philippe ZSCHIESCHE), le plan de financement en vue de la rétrocession de terrains sis avenue Clémenceau à Briey (éco quartier Sarre l'Evêque) au profit de la commune de Val de Briey par l'EPFGE.
5. Décide, à la majorité des suffrages exprimés et 7 contre (Dino BARUCCI, Christine PIERRAT, Joseph MORELLO, Jean-Michel LAVANOUX, Fabienne REINBOLT, Lydia MUSATO, Jean-Philippe ZSCHIESCHE), la cession de la parcelle AB 202 à la SCI SEKAEF 1.
6. Accepte, à l'unanimité, la cession d'un terrain à Mme Nora CHELOUTI.
7. Valide et approuve, à l'unanimité, la proposition de contrat entre la commune et le groupement de bureaux d'études Lorraine Conseil assistance et maîtrise d'œuvre (mandataire) et GEREEA pour une étude d'avant projet sur la gestion de crues sur le secteur Les Cuvelottes à Mancieulles.
8. Décide, à l'unanimité, la mise en place d'un comité de pilotage restreint entre la ville et son CCA2S chargé d'établir les conditions de mise en œuvre d'un dispositif de tarification sociale de l'eau.
9. Approuve et valide, à l'unanimité, le principe de mise en œuvre, dans le cadre du réseau « Petites ville de demain » d'une étude mutualisée préalable pour la mise en place d'un plan d'actions énergétiques sur les bâtiments publics et sur l'éclairage public.
10. Valide, à l'unanimité, le principe du recours à un BEA afin de permettre la réalisation d'un projet à la Sas Epi Tête.
11. Approuve, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de partenariat avec l'association des commerçants et artisans de Val de Briey.
12. Accepte, à l'unanimité, de participer aux frais de fonctionnement annuels du service de psychologue scolaire pour l'année 2021/2022.

Pour extrait conforme



Le Maire,



François DIETSCH